



**HAL**  
open science

## Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02029542

**HAL Id: hceres-02029542**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029542v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

## ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris Descartes

Demande n°S3100017906

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Droit public



Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs scientifiques et pédagogiques sont clairs.

Il s'agit de donner une solide formation juridique aux étudiants, de les aider à envisager leur avenir professionnel de manière réaliste, de développer leur travail personnel (rédaction d'un mémoire à caractère académique ou pratique) et d'assurer une prolongation de la formation par un stage dans une administration territoriale. Les objectifs pédagogiques paraissent prééminents.

Les objectifs professionnels et les débouchés sont classiques et adaptés au regard du contenu de la formation. Des stages, conseils et recommandations de la part des enseignants sont prévus en vue de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Les débouchés présentés se situent dans la recherche ou l'enseignement supérieur, dans les différentes administrations (nationales, locales ou internationales), dans les professions juridiques (libérales, d'encadrement ou de conseil au sein des entreprises).

La mention offre une formation générale de droit public dans un environnement de spécialisation progressive des formations équivalentes. Une innovation mérite d'être soulignée : une spécialité est consacrée au droit du développement durable à rebours des formations spécialement consacrées au droit de l'environnement. D'autres spécialités répondent soit à une demande encore insuffisamment couverte des collectivités territoriales, soit à un besoin formulé par un Etat étranger dans le cadre de la politique culturelle de la France. On peut signaler que deux des spécialités proposées («Droit public général», «Administration des collectivités territoriales») existent dans l'Alliance Paris Centre, en Ile-de-France et à proximité de l'Ile-de-France.

La formation est basée sur un Master 1 commun avec quatre majeures orientées vers les différentes spécialités et un début de spécialisation dans la majeure «Droit public», qui constitue une filière d'accès direct aux différentes spécialités de la formation. Les étudiants des autres majeures peuvent, en choisissant certaines options, s'orienter vers l'une des spécialités de la mention. Ces spécialités sont principalement structurées en unités d'enseignement fondamentales et en unités d'enseignement spécialisées.

S'agissant des contenus, la spécialité «Droit public général» offre une formation généraliste alors que les trois autres spécialités sont davantage tournées vers le droit et l'administration des collectivités territoriales, les relations internationales et la diplomatie, le droit du développement durable. Toutes les spécialités comportent un enseignement de langues vivantes étrangères, principalement l'anglais. Les aspects professionnalisants ne sont pas totalement convaincants : il existe des stages dans les finalités professionnelles, et une participation des professionnels à la formation dans celles-ci. Les partenariats ne sont pas nourris ; le dossier annonce la création d'un Conseil de perfectionnement.

La mention est principalement adossée sur le Centre Maurice Hauriou pour la recherche, mais également sur le Centre de recherche «Droit de la sécurité et défense» et sur le Centre de droit international européen et comparé. Les axes de recherche recoupent les enseignements de caractère généraux des finalités recherche et ceux plus spécialisés des spécialités professionnelles. La formation à la recherche est cohérente ; il existe une initiation à l'environnement numérique de travail pour la recherche documentaire, la rédaction d'un mémoire dans les finalités Recherche, le travail de recherche pouvant ensuite être élargi dans le cadre d'une thèse de doctorat. Le dossier ne



fait apparaître aucun lien pédagogique avec d'autres organismes. Seule la spécialité «Droit du développement durable» semble vouloir développer des partenariats au sein de Paris Campus et Paris Centre universitaire en vue de dégager des synergies.

L'ouverture internationale est très forte s'agissant de la spécialité «Droit international, relations internationales et diplomatie». Elle se situe principalement en Master 1 (Socrate et conventions spécifiques avec certaines Universités étrangères : Grèce, Italie, Turquie). Une dizaine de professeurs étrangers participent aux enseignements des différentes spécialités. Le développement de la coopération avec l'Emirat d'Abu Dhabi mérite d'être souligné.

Le responsable de la formation et l'équipe pédagogique n'appellent pas de remarques particulières.

La formation proposée fait apparaître la mise en place récente, au sein de l'établissement, d'une évaluation semestrielle par les étudiants des unités d'enseignement en vue d'améliorer le cas échéant, l'organisation des enseignements, et d'une évaluation par les équipes pédagogiques elles-mêmes. Le dossier devrait faire apparaître plus précisément les modalités de suivi et les conséquences de l'évaluation sur le pilotage pédagogique.

Les flux constatés montrent une légère baisse des effectifs. Les effectifs attendus sont en moyenne d'une vingtaine d'étudiants. La mention «Droit public» apparaît donc assez attractive eu égard à la baisse générale des effectifs dans les spécialités recherche et à la forte concurrence des finalités professionnelles.

Les taux de réussite sont satisfaisants en proportion du nombre d'inscrits aux examens. Les finalités recherche existantes offrent généralement deux allocations de recherche en vue d'une poursuite d'études en doctorat. Quant à la finalité professionnelle existante, la majorité trouve un emploi notamment dans les administrations locales ou encore comme avocats publicistes. On peut regretter que des données statistiques précises ne soient pas fournies.

La qualité du dossier est satisfaisante et donne des renseignements pratiquement complets.

● Points forts :

- L'Université Paris Descartes a cherché à renouveler son offre de master dans le domaine «Droit économie gestion» en créant, à partir d'une mention unique «Droit public», un M 1 commun et quatre spécialités en M 2.
- La mention a su concilier l'offre existante «Droit public général» et «Administration des collectivités territoriales» avec deux créations : «Droit du développement durable» et «Droit international, relations internationales et diplomatie». Ces différentes spécialités sont non seulement adossées avec pertinence sur les centres de recherche de l'établissement, notamment le Centre Maurice Hauriou pour la recherche, mais également tournées vers la réponse à des besoins issus soit des collectivités territoriales soit des partenaires étrangers de la France.
- Toutes les spécialités de la mention offrent des enseignements et une certification en langue(s) étrangère(s).
- Cohérence du contenu de la spécialité «Droit du développement durable».

● Points faibles :

- Faiblesse des effectifs dans certaines spécialités, en particulier «Droit public général».
- Les partenariats ne sont pas assez développés notamment pour ce qui concerne les deux formations existantes : «Droit public général» et «Administration des collectivités territoriales».
- L'ouverture internationale n'est pas très marquée, sauf pour la spécialité «Droit international, relations internationales et diplomatie» qui est résolument tournée vers un public étranger (Emirat d'Abu Dhabi).
- Le pourcentage des enseignements assurés par les professionnels dans les spécialités à finalité professionnelle n'est pas clairement mis en valeur.



# Avis par spécialité

## Droit public général

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

La formation est très solidement ancrée dans la recherche, mais offre des stages pour permettre aux étudiants de s'insérer au mieux dans la vie professionnelle. Cette spécialité doit faire l'objet d'une attention particulière au regard de la baisse des effectifs constatée ; mais elle reste convaincante.

- Points forts :
  - Il s'agit d'une demande de renouvellement avec modification d'une spécialité qui offre une formation générale de droit public aux étudiants. Cette forte coloration de droit public n'est pas exclusive de tout recours aux disciplines connexes (science politique et science administrative).
  - Formation fortement adossée à la recherche, à travers notamment le Centre Maurice Hauriou pour la recherche. Chaque année, quelques étudiants sortis du Master obtiennent une allocation de recherche en vue d'une thèse de doctorat.
  - En plus des différents séminaires de recherche, la spécialité propose un enseignement de 20 h en langue vivante étrangère (anglais, allemand ou espagnol).
  - Contenu riche, apte à donner une forte culture juridique de droit public.
- Points faibles :
  - Faible ouverture internationale de la formation. On relève seulement environ cinq étudiants étrangers inscrits au Master chaque année.
  - On aurait pu envisager de renforcer les différentes unités d'enseignements par un enseignement portant sur la Théorie du droit.
  - Absence de véritables partenariats mis en place dans le cadre de cette spécialité.
  - Faible attractivité du diplôme.
- Recommandations :
  - Il serait judicieux qu'une politique d'ouverture internationale de ce diplôme soit mise en place.
  - L'attractivité du diplôme devra être renforcée au cours du prochain contrat.

## Administration des collectivités territoriales

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La formation est classique, mais il est dommage que le dossier ne fasse pas apparaître clairement l'existence de partenariats, à l'international essentiellement.

- Points forts :
  - Demande de renouvellement sans modification d'une spécialité qui forme des étudiants capables de diriger l'action publique locale. Elle permet par ailleurs, d'accéder à des fonctions de management et de conseil dans le secteur privé. De ce point de vue, la spécialité, en dépit de la réelle concurrence dans son champ d'intervention, apparaît assez attractive avec une bonne insertion professionnelle des étudiants.
  - Quoiqu'à finalité professionnelle, la formation impose aux étudiants, à l'issue d'un stage de 3 mois, de rédiger un mémoire suivi d'une soutenance publique sur un problème juridique relatif à l'application du droit des collectivités territoriales.
  - Un enseignement de 20 h d'anglais juridique est prévu ainsi qu'une certification de la compétence linguistique.
  - Contenu bien adapté aux métiers des collectivités territoriales, avec une équipe pédagogique composée de certains des meilleurs spécialistes de la matière.



- Points faibles :
  - Faible ouverture internationale de la formation. On relève seulement quelques étudiants étrangers inscrits au Master chaque année.
  - On aurait pu envisager de renforcer les différentes unités d'enseignements par un enseignement portant sur la gestion ou le management des collectivités territoriales.
  - Absence de véritables partenariats mis en place dans le cadre de cette spécialité, en dehors d'une délocalisation à Tahiti, depuis 2 ou 3 ans, demandée par les autorités locales en vue de former des agents déjà en poste.
- Recommandations :
  - Il serait souhaitable de faire apparaître précisément le devenir des étudiants (postes occupés, niveau de rémunération, etc.).
  - La spécialité devrait davantage s'ouvrir à un public de professionnels désireux d'approfondir, dans le cadre d'une formation continue, leurs compétences dans le domaine de l'administration des collectivités territoriales.

## Droit du développement durable

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La spécialité proposée est incontestablement très originale, portée par des spécialistes reconnus. Son contenu est d'une grande cohérence, les objectifs sont clairs. Il faudra toutefois, veiller à l'insertion professionnelle des étudiants.

- Points forts :
  - Création d'une spécialité à double finalité (professionnelle et recherche) ; spécialité transdisciplinaire (droit privé/droit public, autres disciplines : économie, urbanisme, environnement) répondant notamment, à une volonté de dépassement de la seule dominante environnementale des formations existantes et traduisant l'une des pistes du Grenelle de l'environnement. Elle permet de fédérer les initiatives communes à trois laboratoires de l'établissement (CEDAG en droit privé, CEDIEC en droit international et comparé et Maurice Hauriou en droit public). Spécialité incontestablement originale ; souci des auteurs du projet de proposer à la fois une offre nouvelle de formation tournée vers l'insertion professionnelle immédiate, et de faire une spécialité tournée vers la recherche. Le projet est animé par des spécialistes reconnus.
  - Présence d'un dispositif d'aide à la professionnalisation avec des séminaires (4 x10h) qui seraient animés par des professionnels du développement durable.
  - 20 h d'enseignement d'anglais couplés à une certification de la compétence linguistique.
  - Grande cohérence de la maquette proposée.
- Points faibles :
  - La formation n'affiche pas une franche ouverture internationale ainsi que de forts partenariats avec les professionnels du développement durable.
  - Il est à craindre que la finalité professionnelle n'en vienne à prendre le pas sur la finalité recherche. Il conviendra dès lors, d'être vigilant sur l'évolution des effectifs du Master pendant la période d'habilitation.
- Recommandations :
  - Un suivi précis de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés devra être mis en place.
  - Une fois créée, cette spécialité devrait mettre en place une dynamique d'ouverture internationale et de création de partenariats avec les professionnels du développement durable.
  - Il serait par ailleurs, judicieux qu'elle soit ouverte aux professionnels du milieu susceptibles de l'intégrer en formation continue ou dans le cadre d'une validation des acquis professionnels ou de l'expérience.
  - Il conviendra de veiller à la visibilité et à l'intérêt de cette spécialité notamment, pour les étudiants juristes.



## Droit international, relations internationales et diplomatie

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La formation est originale, puisqu'elle correspond à une demande très particulière, répondant aux besoins d'un pays étranger. Certains axes sont intéressants, mais l'adossement à la recherche doit être finalisé.

- Points forts :

- Création nouvelle. Cette spécialité est la conséquence de l'implantation de la faculté de droit de l'Université Paris Descartes à Abu Dhabi au sein de l'Université Paris Sorbonne Abu Dhabi. Elle répond à un besoin de formation en droit international destiné tant aux diplomates des Emirats qu'aux fonctionnaires nationaux. Pour mieux répondre à ce besoin, la spécialité offre deux options : «Relations internationales et diplomatie» et «Droit international des affaires». Elle s'appuie sur une équipe pédagogique composée de spécialistes reconnus. Le recrutement attendu sera composé essentiellement d'étudiants ressortissants des Emirats.
- La création de cette spécialité devrait contribuer au rayonnement culturel de la France dans une partie du monde traditionnellement sous influence anglo-saxonne.

- Points faibles :

- L'organisation de la recherche n'est pas encore parfaitement précisée.
- Les partenariats avec les milieux professionnels intéressés au sein de l'Emirat et des pays voisins ne sont pas clairement mis en valeur.

- Recommandations :

- Le diplôme doit être l'occasion de développer la francophonie. On ne saurait se contenter de cours en français faisant l'objet d'une traduction simultanée en anglais, au moins à moyen terme.
- Un suivi précis de l'insertion professionnelle des étudiants devra être mis en place.
- Il conviendra d'être attentif aux effectifs de cette nouvelle spécialité pendant la période de l'habilitation. Il n'est en effet, pas exclu que la finalité professionnelle prenne significativement le pas sur la finalité recherche, d'autant plus que le recrutement est presque exclusivement local.

## Commentaire et recommandations

- Il conviendra d'être attentif à l'évolution des effectifs des différentes spécialités, en baisse depuis deux ou trois ans dans les spécialités existantes ; ce d'autant plus que la moitié de l'offre consiste en des créations de nouvelles spécialités.
- Un effort devrait être fait en matière de densification du réseau de partenaires au plan interne (professionnels) et au plan international.
- Un suivi précis du devenir professionnel des étudiants devra être mis en place (temps moyen d'obtention du premier emploi, niveau moyen de rémunération, statut du recrutement [CDI/CDD, agent public contractuel, fonctionnaire]).